



COLLATION DES GRADES 2026

Règlements de concours

1. Le concours se déroulera du 11 juin 2026 au 3 juillet 2026 à 23 h 59, HNE.
2. Les trois (3) prix à gagner sont :
 - **Bon de voyage de 500 \$** offert par [VIA Rail](#), valide jusqu'au 3 juillet 2027. Une occasion de planifier votre prochaine escapade et de découvrir de nouvelles destinations à travers le Canada.
 - **Forfait estival d'une valeur de 900 \$** offert par [Fizz](#), comprenant 2 passeports VIP pour le Festivent (du 29 juillet au 2 août), 2 billets VIP du festival Cigale (du 7 au 9 août), 2 billets des Alouettes de Montréal (4 septembre) et 2 billets pour Piknic Électronik (5 septembre).
 - **Forfait événementiel d'une valeur de 1 000 \$** offert par [La Personnelle](#), comprenant 4 billets pour la finale du Challenge Banque Nationale (23 août), 4 billets pour un match de football du Rouge et Or à la Terrasse KIA (nourriture et une consommation incluses par personne, 18 octobre) et 8 billets pour un match de basketball au Salon (une consommation et une pointe de pizza incluses par personne).
3. Les prix ne peuvent être échangés ou remboursés.
4. Le tirage des prix sera fait au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant la fermeture du concours, le vendredi 3 juillet 2026, à 23 h 59, HNE. Une seule participation par personne diplômée est permise. Le tirage aura lieu le lundi 6 juillet dans les bureaux de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés, situés au pavillon Alphonse-Desjardins, 2325, rue de l'Université, bur. 3402, Québec (Québec) G1V 0A6. Toutes les personnes participantes seront inscrites dans un fichier Excel et une procédure informatique aléatoire déterminera les trois (3) personnes gagnantes.
5. Admissibilité : aucun achat requis. Ce concours s'adresse aux personnes diplômées de l'Université Laval ayant terminé leurs études lors des sessions d'été 2025, d'automne 2025 et d'hiver 2026.
6. Pour s'inscrire, les participantes et participants doivent remplir toutes les sections obligatoires du [formulaire en ligne](#).

- a. Pour la réclamation du prix, un représentant ou une représentante de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés communiquera par téléphone et par courriel avec les personnes gagnantes dans les cinq jours (5) suivants la date du tirage. Le prix sera remis en personne au moment convenu entre les parties, ou par la poste si la personne gagnante ne peut se déplacer.
- b. La personne gagnante dispose d'un délai de trois (3) jours suivant la prise de contact, par téléphone et/ou courriel, pour accepter ou refuser son prix. À défaut de réponse dans ce délai, la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés se réserve le droit d'attribuer le prix à une autre personne admissible.
- c. Les chances de gagner dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles reçues avant la fermeture du concours.